



Le rôle de la science et de la technologie

La Convention sur la lutte contre la désertification a créé un Comité de la Science et de la Technologie (CST)

Composé des représentants des gouvernements, le **Comité de la Science et de la Technologie (CST)** a pour objet de conseiller la Conférence des parties (CdP) sur les questions scientifiques et technologiques relevant de la lutte contre la désertification et de l'action pour atténuer les effets de la sécheresse. Aux termes de la décision 13/CdP.8, l'activité du CST est redéfinie pour s'articuler avec le Plan-cadre stratégique décennal (2008-2018) destiné à renforcer la mise en œuvre de la Convention. Les sessions du CST seront dans l'avenir structurées sous la forme de conférences à buts essentiellement scientifiques et technologiques, qui mettront à l'ordre du jour les expertises scientifiques produites par la communauté internationale et susceptibles de soutenir le travail du CST lui-même.

En cohérence avec les dispositions de la Convention, les fonctions du CST sont définies comme suit

Il conseille la CdP sur les questions scientifiques et technologiques, recueille, analyse et étudie les données pertinentes. En outre, il encourage la coopération des institutions régionales, locales et nationales engagées dans l'action contre la désertification et contre les effets de la sécheresse, notamment à travers des activités

de recherche et développement qui enrichissent la connaissance des processus de dégradation des sols, de désertification, de sécheresse ainsi que de leurs conséquences. Il travaille à identifier les facteurs, naturels ou humains, en vue de lutter contre la désertification et de promouvoir une meilleure productivité du sol dans un esprit de développement durable et de gestion des ressources.

La Convention encourage la coopération internationale dans les domaines de la recherche scientifique et de l'observation systématique

Le CST assure la liaison entre la CdP et la communauté scientifique en s'assurant la collaboration, les services et les informations offertes par les agences et organisations compétentes - qu'elles soient nationales, internationales ou non-gouvernementales. Le CST se tient informé des activités des organismes de conseil scientifique travaillant pour les autres Conventions, et coordonne les activités de la CdP pour éviter tout doublon et optimiser l'efficacité.

Dans le cadre des activités du CST, de nouvelles technologies et de nouveaux savoir-faire sont développés, transférés vers les pays concernés, où ils sont déclinés en fonction des contextes locaux

Les communications modernes, l'imagerie par satellite et l'ingénierie génétique sont quelques exemples d'outils modernes utiles

dans la lutte contre la désertification. De meilleures prévisions météorologiques et un système d'alerte plus performant peuvent contribuer à préserver ou à augmenter la productivité du sol, et par là même à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie. Il en va de même des nouvelles souches de plantes ou d'animaux résistantes aux pestes, maladies et autres fléaux des zones arides. Les panneaux solaires photovoltaïques et l'énergie éolienne peuvent permettre de réduire la consommation d'énergie et l'utilisation des rares ressources en bois de feu - et donc de limiter la déforestation. Pour toutes ces raisons, la Convention souhaite que les Parties encouragent la coopération technologique. Elle lance un appel pour que les différentes formes de transfert, d'acquisition, d'adaptation et de développement de technologies susceptibles de participer à la lutte contre la désertification et d'en réduire l'impact soient encouragées et financées. Les technologies en question doivent également être écologiquement saines, économiquement viables et socialement acceptables.

Outre le CST, beaucoup d'autres organisations internationales apparentées ont identifié des sources de savoirs et de savoir-faire traditionnels constituant des moyens privilégiés pour combattre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse

Depuis l'apparition de l'agriculture il y a plusieurs millénaires, les hommes

sont confrontés à la dégradation des sols et des autres ressources naturelles. Nombreux sont les peuples qui ont su mettre au point des techniques de gestion des sols et des ressources en eau, de domestication des plantes et des animaux et même de prévision du temps. Les exemples vont de l'aménagement en terrasses des fortes pentes des Andes ou de l'Himalaya, à l'utilisation de systèmes d'irrigation partout dans le monde dès l'époque préhistorique. Beaucoup de ces technologies, ayant fait la preuve de leur efficacité au cours des siècles, sont encore en usage. Malheureusement, il est trop souvent arrivé que l'évolution du contexte écologique, économique ou culturel ait conduit les populations à renoncer à des techniques qui pourraient être valables encore aujourd'hui. Ce constat conduit aujourd'hui la Convention à affirmer que les technologies et les savoir-faire traditionnels locaux devraient être protégés, encouragés et utilisés.

La CdP travaille à impliquer les chercheurs scientifiques et techniques dans un réseau général qui pourra soutenir la Convention

Sous l'impulsion de la CdP, le CST a enquêté pour faire l'état des réseaux, institutions, agences et autres organismes déjà au travail sur les questions en lien avec la désertification, et a constitué une base de données qui rassemble l'ensemble des réponses obtenues. À travers une enquête pilote conduite en profondeur, il évalue les principales ressources potentielles dans certaines régions et sous-régions, et les reproduit dans d'autres parties du monde afin de préconiser auprès de la CdP des méthodes et des moyens facilitant

et renforçant la mise en réseau des acteurs présents à l'échelle locale, nationale, et à tous les niveaux. L'objectif est de promouvoir l'émergence d'un réseau global de chercheurs apportant son soutien à l'action de la Convention. Partout dans le monde, les chercheurs et scientifiques sont encouragés en permanence à mettre leur savoir et les résultats de leurs recherches au service de cet effort de dimension internationale.

La création de capacités nouvelles, les actions de formation et d'éducation revêtent une importance essentielle pour aider les pays en développement concernés à lutter contre la désertification à l'échelle locale

Les pays en développement souffrent souvent d'une pénurie interne de compétences, de capacités d'expertise, de bibliothèques, de centres de recherche. Nombreux sont aussi ceux qui ont besoin d'améliorer leurs services hydrologiques et météorologiques. La Convention invite les pays développés à soutenir tous les efforts de création de nouvelles capacités, lesquelles rendront les pays en développement d'autant plus performants dans leur lutte contre la désertification qu'elles s'appuieront sur la science et la technologie.

En vue d'accroître l'efficacité du CST, la CdP avait mis en place un groupe d'experts (GdE)

Jusqu'à la fin de sa mission, intervenue fin 2007, le GdE a joué un rôle institutionnel majeur, fournissant au CST, sur les questions figurant à son agenda, des informations portant sur les dernières connaissances, l'extension, les effets, les scénarios envisageables et les enjeux des politiques à conduire. Ces acquis concernent également divers domaines : le développement de stratégies de communication entre les activités du GdE, les utilisateurs finaux et la communauté des chercheurs ; la mise au point de lignes directrices permettant d'actualiser l'Atlas mondial de la désertification ; une méthodologie d'évaluation intégrée de la dégradation des sols et de la pauvreté ; des recommandations portant sur les manières de dépasser les manques repérés entre les savoirs constitués dans les domaines biophysique, socio-économique et culturel, et les activités à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre la désertification ; des méthodologies permettant d'évaluer la désertification ; des lignes directrices pour la mise en place à court et à long terme de systèmes d'alerte précoces ; et des systèmes de repères et d'indicateurs communs permettant d'assurer l'évaluation et le suivi de la désertification.

Références au texte de la Convention

Articles 8, 16, 17, 18, 24 et 25.



Foto © Norbert Seebach



Nations Unies

Convention sur la lutte contre la désertification